

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2011
Délibération n° 4

OBJET :

**Réhabilitation de l'école primaire Mouzimpré – 2^{ième} tranche
Avenant n°1 aux lots n°1, 3, 4, 5 et 6**

Rapporteur : Mme SIMONNET

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle qu'en date du 16 juin 2010, un marché de travaux pour la 2^{ième} tranche de la réhabilitation de l'école primaire Mouzimpré a été attribué par le conseil à dix entreprises en lots séparés.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire de modifier les prestations afférentes aux lots :

- n°1 Démolition - Gros œuvre – VRD,
- n°3 Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie,
- n°4 Menuiseries extérieures et intérieures en bois,
- n°5 Plâtrerie - Faux plafond,
- n°6 Revêtement de sol – Faïence.

1) Modifications de quantité

Des erreurs d'évaluations des quantités et de mise en cohérence entre les lots, ainsi que des omissions dues à la maîtrise d'œuvre, ont été constatées dans les différents lots cités ci-dessus. Afin que les titulaires soient rémunérés sur les bases des tâches réellement effectuées, il est nécessaire d'ajuster leurs marchés respectifs.

2) Cages d'escaliers

Le traitement des cages d'escaliers a été omis par la maîtrise d'œuvre, sauf pour les lots relatifs au chauffage et à l'électricité.

Afin d'assurer la continuité de certaines prestations, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, il convient de modifier le contenu des lots 4 et 6.

La réfection des cages d'escaliers fera l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises.

3) Revêtements de sols

Afin de ne pas multiplier les types de sol et ne pas créer des différences de niveau, il convient d'harmoniser les sols en systématisant la pose de sols souples.

Cette disposition permettra également de faciliter l'entretien des sols.

4) Sécurité incendie

A la demande de la sous commission départementale de sécurité de l'arrondissement, une prestation doit être modifiée et un local de rangement doit être supprimé.

5) Adaptations techniques diverses

En cours de chantier, il s'est révélé indispensable de procéder à des adaptations techniques, afin d'obtenir une finalisation harmonisée.

Récapitulatif par lot

En conséquence, l'évolution financière des marchés est constatée comme suit :

1) Lot n°1 Démolition - Gros œuvre – VRD

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société ADAMI Construction, titulaire du marché pour le lot n°1 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- Marché initial	82 758,63 €
* Prestations nouvelles	
Dépose faux plafond ancien bureau direction et hall	0,00 €
Démolition cloison existante local rangement	0,00 €
Maçonnerie de la gaine d'ascenseur	4 975,00 €
Création des ouvertures de baies pour l'ascenseur	2 820,00 €
Adaptation partielle de la dalle existante	1 080,00 €
Dépose conduit de ventilation classe 9	125,00 €
	<hr/>
- Nouveau montant du marché	91 758,63 €

soit une plus-value de 9 000,00 € représentant une hausse de 10,87%.

2) Lot n°3 Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société SERRURERIE SERVICE, titulaire du marché pour le lot n°3 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- Marché initial	24 103,02 €
* Prestations supprimées	
Suppression du châssis aluminium	-570,33 €
Suppression de la trappe d'accès au vide sanitaire	-250,00 €
	<hr/>
- Nouveau montant du marché	23 282,69 €

soit une moins value de 820,33 € représentant une baisse de 3,40%.

3) Lot n°4 Menuiseries extérieures et intérieures en bois

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société KELLER, titulaire du marché pour le lot n°4 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- Marché initial	32 897,79 €
* Prestations supprimées	
Store à enroulement	-468,54 €
Suppression portes interclasse	-451,64 €
Suppression porte coupe feu	-228,97 €
* Prestations modifiées	
Pose de plinthe bois	59,08 €
Plus value pour mise en conformité incendie de la porte de recoupement	1 317,89 €
* Prestations nouvelles	
Fourniture et pose du châssis bois salle des maîtres	926,66 €
Remplacement des menuiseries extérieures de la cage d'escalier « nord »	2 956,56 €
	<hr/>
- Nouveau montant du marché	37 008,83 €

soit une plus-value de 4 111,04 € représentant une hausse de 12,49%.

4) Lot n°5 Plâtrerie - Faux plafond

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société IDEAL PLAFOND, titulaire du marché pour le lot n°5 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- Marché initial	37 446,00 €
* Prestations modifiées	
Cloisonnement en surnombre	-746,16 €
Suppression de plaques de plâtre BA13 collés en surnombre	-695,73 €
Suppression du faux plafond de la laverie	-192,96 €
Cloisonnement local rangement supprimé	-858,00 €
Doublage isolant des parois de la salle de réunion et de la laverie	446,56 €
Suppression d'isolation en faux plafond	-735,00 €
Suppression doublage classe 6	-1 260,00 €
* Prestations nouvelles	
Dépose du faux plafond	1 405,43 €
Réalisation d'une imposte au dessus du placard	80,00 €
Réalisation d'une retombée de plafond	150,00 €
Fermeture de l'espace menuiserie/charpente dans le nouveau préau	1 100,00 €
Pose plage en plaques de plâtres BA13 en plafond dans les salles de classes 4 à 10	3 255,00 €
Pose de doublage isolant en pied de mur dans les salles de classes 4 à 10	975,00 €
	<hr/>
- Nouveau montant du marché	40 370,14 €

soit une plus-value de 2 924,14 € représentant une hausse de 7,81%.

5) Lot n°6 Revêtement de sol – Faïence

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société SOLEMO, titulaire du marché pour le lot n°6 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- Marché initial	35 448,70 €
* Prestations modifiées	
Encapsulage et pose de sols souples accès classes 9 et 10	1 944,81 €
Ragréage en surnombre	-444,61 €
Encapsulage et pose de sols souples cages escaliers	2 681,91 €
Pose de sol souple sas cage escalier « nord »	430,60 €
Moins value pour remplacement du carrelage par sol souple hall entrée	-583,14 €
Plus value pour déplacement tapis de sol dans	470,00 €

le nouveau préau	
Suppression de la résine dans le placard préau	-405,60 €
Suppression de la faïence murale salles de classe	-410,00 €
* Prestations nouvelles	
Dépose plinthes cages escaliers	150,00 €
Pose de nez de marche	108,00 €
	<hr/>
- Nouveau montant du marché	39 390,67 €

soit une plus-value de 3 941,97 € représentant une hausse de 11,12%.

Des avenants sont à souscrire avec les titulaires des lots susvisés.

L'incidence financière H.T. sur le marché global est la suivante :

- marché initial	413 474,62 €
* Précédent avenant	
- avenant n°1 lot n°2	4 277,20 €
* Nouveaux avenants	
- avenant n°1 lot n°1	9 000,00 €
- avenant n°1 lot n°3	-820,33 €
- avenant n°1 lot n°4	4 111,04 €
- avenant n°1 lot n°5	2 924,14 €
- avenant n°1 lot n°6	3 941,97 €
	<hr/>
- nouveau montant du marché	436 908,64 €

soit une plus-value de 23 434,02 € H.T. représentant une hausse de 5,66%.

Conformément à la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, ces avenants n'ont pas à être soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres, celle-ci n'ayant pas eu à se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux passés selon la procédure des marchés à procédure adaptée (M.A.P.A).

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Déplacement – Transports, réunie le 7 février 2011,

il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la passation des avenants évoqués ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants et toutes pièces s'y rattachant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 février 2011.

Extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN